

DECRET N° 2012- 225 DU 13 AOUT 2012

portant nomination du Secrétaire Permanent de
l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-224 du 13 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 mai 2012 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Nicaise Hervé AWOLO** est nommé Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Article 2 : Le mandat du Secrétaire Permanent est de trois (03) ans, renouvelable une fois sur proposition du Conseil de Régulation.

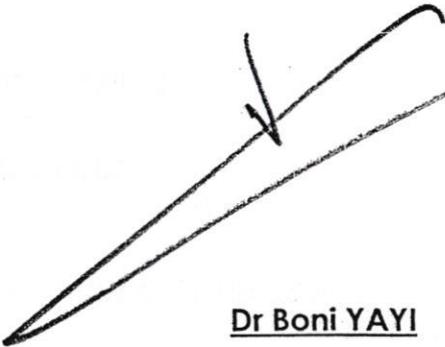
07

07

Article 3: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

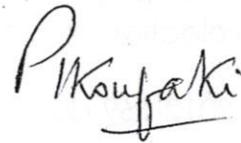
Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



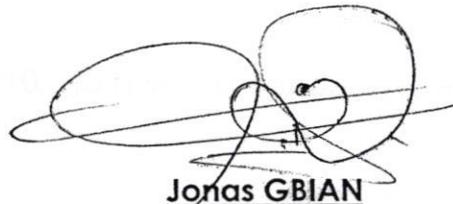
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MECN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 MDN 4 -EMG
2- CEMAT 2 CEMFA 02-CEMFA 02- DGGN 02- SGG 4 DGBM-DCF-DGTC- DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 JO 1.-

